

Défense & Stratégie

Juin 2002

- Bulletin d'information de l'Observatoire Européen de Stratégie -

N°02

CRIS - Université de Paris 1 (Panthéon –Sorbonne)

EDITORIAL

La signature le 24 mai dernier à Moscou d'un accord sur la réduction des armes stratégiques (Plafond fixé à 1700-2200 ogives) entre les Etats-Unis et la Russie est l'événement marquant du mois de mai qui fera l'objet d'une analyse dans le prochain bulletin par Jean Klein. Ce traité pose la question de la doctrine nucléaire américaine. André Dumoulin l'analyse notamment à partir du document sur la « Nouvelle posture nucléaire ». Enfin cet accord a été complété par une coopération énergétique devant permettre aux Américains de diversifier leurs approvisionnements en pétrole et ainsi réduire leur dépendance à l'égard des pays producteurs du Moyen-Orient. La réconciliation entre l'OTAN et la Russie a eu lieu en Italie avec la réunion du premier Conseil OTAN-Russie dit des Vingt (19+1) le 28 mai 2002 à Raticia di Mare. Elle vient compléter le dispositif mis en place par G. W. Bush pour intégrer la Russie dans le système mondial de gestion de crises. L'OTAN avec l'élargissement devient à terme un réservoir de force permettant de constituer des coalitions « ad hoc » sous la direction des Etats-Unis. Elle devient une alliance à la carte. Nathalie Hoffmann analyse les conséquences de cet accord sur la politique de sécurité chinoise.

Enfin, la tension entre l'Inde et le Pakistan ne fait que compliquer l'intervention occidentale en Afghanistan. Franck Orban en donne une illustration avec la participation de la Norvège.

Il faut bien constater que pendant ce temps, les Français étaient plus préoccupés par les mauvais scores de l'équipe de France au Mondial en Corée que des non-campagnes successives des élections présidentielles et législatives où les questions de défense furent superbement absentes. Le Président sortant Jacques Chirac, réélu au deuxième tour avec 82% des suffrages exprimés, a réaffirmé qu'il fallait revoir le projet de loi de programmation militaire pour les années 2003-2008 adopté lors du Conseil des ministres du 31 juillet 2001 et augmenter l'effort de défense. On ne peut

que se réjouir de cette volonté affirmée de remédier au mauvais état dans lequel se trouvent actuellement les armées et qui avait été dénoncé par les militaires à plusieurs reprises¹. Reste à savoir si le gouvernement Raffarin aura les moyens financiers nécessaires pour redresser la situation. En effet, face à une situation financière difficile le gouvernement aura une marge de manœuvre réduite puisqu'il devra à la fois satisfaire en partie ses promesses électorales, notamment les baisses d'impôts et de charges (30 milliards d'Euros sur cinq ans) et engager des dépenses nouvelles concernant la police, la justice, la défense et autres à la hauteur de 22 milliards d'Euros, tout en respectant les critères budgétaires de Maastricht. La Commission de Bruxelles et de nombreux partenaires européens tiennent au respect de ces règles, sinon cela consisterait à faire financer l'effort de défense français par ses partenaires européens. La France sera tenue de respecter ses engagements, à moins d'ouvrir une grave crise au sein de l'Union européenne². La question se posera aussi pour l'Allemagne qui devra en octobre prochain prendre des décisions concernant son outil militaire.

Patrice Buffotot, OES-CRIS

buffotot@univ-paris1.fr

Pour nous contacter : cris@univ-paris1.fr

Sommaire

Editorial par Patrice Buffotot

« Armes nucléaires américaines : la nouvelle zone grise » par André Dumoulin,..... page 2
« L'accord russo-américain: le dilemme chinois ? » par Nathalie Hoffmann,..... page 4
« Des forces spéciales norvégiennes en Afghanistan » par Franck Orban,..... page 6

¹ Etat-Major armée de terre : « Armée de Terre : l'après 2002 » in *Le Point* (1540) du 22 mars 2002, p 50 et sur son site internet. Voir aussi de Jacques Isnard « les handicaps de la défense française » in *Le Monde* du 15 janvier 2002 qui cite la lettre d'information du G2S (généralux en 2^{ème} section)

² Voir de J-P Maury: « Le cauchemar du général ou le marché unique et l'effort de défense » *Bulletin* N°1, mars 2002, p 6.

Armes nucléaires américaines : La nouvelle zone grise

La fin de la guerre froide a rendu moins visible les discours sur la dissuasion nucléaire entretenus par les grandes puissances. Cette marginalisation devait progressivement entraîner l'avènement d'une sémantique doctrinale reposant sur la notion de dernier recours. L'objectif des armes nucléaires pouvait être purement et simplement de dissuader l'adversaire d'employer des armes même nature, mais aussi des armes biologiques.

Ainsi, malgré la rupture stratégique de la fin de la guerre froide, l'arme nucléaire semble conserver chez leurs propriétaires étatiques certaines vertus qui doivent naviguer entre deux écueils : un discours trop affiché de sa pérennité pourrait passer pour de la provocation, alors que son silence pourrait favoriser son insidieuse délégitimation et l'apparition d'un phénomène d'érosion lente de son soutien.

Si l'avenir de la dissuasion nucléaire réside dans la conception minimale et la discrétion doctrinale, la mise en évidence aujourd'hui des menaces asymétriques (terrorisme à base d'armes nucléaires radiologiques) et de la prolifération nucléaire horizontale – particulièrement conceptualisée aux Etats-Unis – aboutit à la naissance de réflexions opératoires sur un emploi réel de ces armes spéciales.

Progressivement, le champ doctrinal tend à ne plus faire la césure entre dissuasion (menace d'emploi) et frappes opératoires (emploi). Le discours classique de la dissuasion nucléaire, à savoir gesticuler pour ne pas devoir s'en servir, subit la porosité de nouvelles doctrines impliquant l'usage d'armes nucléaires tactiques de très faible puissance dans le cadre de frappes de contre-prolifération.

Cette évolution dans les concepts d'emploi du nucléaire aux Etats-Unis à travers la très récente Nouvelle posture nucléaire (*Nuclear Posture Review*)³ rejoint, en quelque sorte, la Révolution des Affaires Militaires (RMA) qui implique l'usage de la haute technologie militaire : gestion de la bataille en temps réel, contrôle informationnel, renseignements satellitaires et robotiques, défense anti-missiles, haute précision du ciblage, relocalisation rapide des cibles, armes non nucléaires perforantes (*GBU-28, Tomahawk block IV*) et bombes thermobariques (*BLU-118S*). Aussi, les nouvelles armes nucléaires à charges variables et réglables de très faible puissance, se positionnent-elles inéluctablement comme un des barreaux dans l'échelle d'une escalade, entre les armes thermonucléaires stratégiques et les armes classiques de forte puissance.

Cette nouvelle conception du nucléaire – que nous avons en partie connue durant la guerre froide avec le déploiement d'armes nucléaires tactiques (obus, missiles, mines, charges anti-sous-marines, etc) – tend à faire revenir l'arme nucléaire dans le champ opératoire, dans un environnement complexe post-guerre froide.

Certes, à la complexité du monde et à la difficulté de lire les menaces, répond la planification flexible des choix de puissance en temps réel. Cependant, cette porosité entre dissuasion et coercition, entre le conventionnel et le nucléaire, peut contenir les germes d'une déstabilisation stratégique et d'une fragilisation de la pureté du discours dissuasif traditionnel. En d'autres termes, la nouvelle doctrine nucléaire américaine renonce à l'idée d'échanges nucléaires prolongés (mode

³ Amy F. Woolf, *The Nuclear Posture Review : Overview and Emerging Issues*, CRS Report for Congress, 31 janvier 2002. et aussi *Report to Congress of the Defeat of Hard and Deeply Buried Targets*, juillet-octobre 2001.

guerre froide) mais tend à élargir les options à l'utilisation d'armes nucléaires dans un contexte de contre-prolifération. Les objectifs sous-jacents sont bel et bien la protection des forces expéditionnaires américaines pouvant être menacées par des menaces chimiques, biologiques et nucléaires, mais aussi la volonté de répondre préventivement ou pré-emptivement à une possible menace de cet ordre, en incinérant les dispositifs souterrains des adversaires désignés.

L'altération du discours classique de la dissuasion qui évolue vers le minimal des outils de destruction aboutirait alors à l'avènement de stratégies perçues comme potentiellement opératoires, coercitives ou préventives, par l'usage d'armes nucléaires de faible puissance; le tabou étant virtuellement levé.

Or, pour rester crédible, la dissuasion nucléaire repose sur trois évidences. *Primo*, elle ne peut être confondue avec une banalisation d'usage sauf à accepter d'abaisser le seuil nucléaire. *Secundo*, c'est moins la mesure des effets de ces armes que la nature de l'arme qui posera question en cas d'emploi banalisé. *Tertio*, le nucléaire ne peut être pensé en fonction de l'identité supposée de l'adversaire, mais raisonné en fonction de la nature des enjeux à protéger, à savoir les territoires nationaux.

Ce dilemme, que nous retrouvons plus discrètement en Russie, en France et au Royaume-Uni – qui tous trois développent également des systèmes flexibles sans néanmoins modifier officiellement leur doctrine nucléaire originelle - implique pour les décideurs de proportionner les outils militaires stratégiques à la dimension régionale hors du dilemme du tout ou rien. Mais, à trop vouloir rester crédible face aux adversaires potentiels, on risque de banaliser le nucléaire en offrant un panel de choix de puissances plus tentant, avec d'autant moins de retenues que les Etats

menaçants ne disposent pas de suffisamment d'armes nucléaires pour engager une stratégie de riposte (seconde frappe).

Les risques de chevauchement entre les approches stratégiques de la dissuasion nucléaire et les stratégies opératoires pour les actions conventionnelles sont bel et bien présents. Les Etats nucléaires européens seront-ils obligés de repenser la dialectique entre les doctrines nucléaires d'emploi (canaliser la guerre à son avantage) et le discours de la dissuasion (brandir pour ne pas s'en servir) ?

Ces nouvelles stratégies d'emploi du nucléaire pourraient stimuler et renforcer le volontarisme de certains Etats du Sud à disposer également d'armes nucléaires.

De toute évidence, les questions se font pressantes dans le champ du nucléaire, entre ses buts stratégiques, ses objectifs opérationnels et ses finalités politiques. Bref, les questions du « pourquoi » et du « comment » n'ont pas été résolues.

André Dumoulin, Chargé de recherche à l'Ecole Royale Militaire et Maître de conférence associé à l'ULg et l'ULB.

Sur la politique américaine, à signaler :

Nicole Vilboux. *Les stratégies de puissance américaine*. Paris : Editions Ellipses-FRS, 2002. 224 p. (Collection Perspectives stratégiques)



Cet ouvrage présente une synthèse éclairante de la politique de sécurité et de défense des Etats-Unis depuis la fin de la guerre froide. Il est très utile pour tous ceux qui veulent comprendre la politique de G.W Bush.

Commandes à: www.frstrategie.org

Accord russo-américain : Le dilemme chinois ?

La question de l'élargissement de l'OTAN à plusieurs des pays d'Europe orientale ainsi qu'aux pays baltes a fourni, entre 1993 et 1999, des justifications supplémentaires au rapprochement entre Pékin et Moscou⁴ qui avait été initié en juin 1989. Développée par la suite sous une nouvelle forme, la coopération sino-russe a, depuis, connu un essor régulier grâce, notamment, au partage d'une vision commune dans différents domaines stratégiques dont celui de l'élargissement de l'Alliance atlantique.

Depuis qu'elle s'est posée, la question de l'élargissement de l'OTAN est apparue, aux yeux des dirigeants chinois, comme une menace contre les intérêts de la République populaire de Chine (RPC). Cet élargissement opère en effet une modification radicale de la donne stratégique et contraint le pays à s'y adapter à un moment particulièrement délicat. Il a dénié, en outre, à la Chine, et ce, peu de temps après le déclenchement de l'opération alliée en Yougoslavie (sous mandat OTAN c'est-à-dire sans consultation préalable des membres permanents du Conseil de Sécurité) le statut de puissance internationale auquel elle aspire depuis la proclamation de la RPC par Mao Zedong en 1949...

La communauté de vue entre Pékin et Moscou n'a pourtant pas été sans ombres. Elle a en effet connu quelques vicissitudes, une première fois à compter de la fin de l'année 1996 puis, de nouveau, à partir de 1997 avec la conclusion de l'Acte fondateur qui établissait les relations entre Moscou et l'Alliance atlantique. Incapable d'enrayer le processus d'élargissement de l'OTAN, la Russie a alors demandé aux membres de l'Alliance de préserver ses intérêts stratégiques⁵ tandis qu'elle réaffirmait en parallèle l'importance du partenariat stratégique russo-chinois.

⁴ Voir notre article dans *Stratégique* n° 77, « L'élargissement de l'OTAN de 1993 à 1999, Facteur de rapprochement entre la Chine et la Russie », pp. 157-172.

⁵ en interdisant notamment le déploiement de forces ou d'armes nucléaires sur les territoires des nouveaux membres et en exigeant d'être consultée avant tout nouvel élargissement de l'Alliance

Ce rapprochement n'a pas cependant trop affecté les relations sino-russes. Les deux pays conservent, en effet, des positions communes sur nombre de dossiers très sensibles à leurs yeux, tels que le recours à la force ou le principe d'une intervention militaire sur le sol d'un Etat souverain. Pékin et Moscou ont également exprimé, à plusieurs reprises, leurs inquiétudes face à l'élargissement de la zone d'intervention de l'organisation ; élargissement susceptible de remettre en cause leurs sphères d'influence mais aussi de favoriser l'apparition de nouveaux troubles tels que le séparatisme et le fondamentalisme islamique (qui pourraient d'ailleurs porter atteinte aux différents projets communs de développement d'oléoducs et de gazoducs) aux portes des deux pays. C'est la raison pour laquelle ces deux gouvernements ont constitué en juin 1992 le « Groupe de Shanghai » instaurant une lutte régionale contre les activités subversives des différents mouvements extrémistes dans la région. Ils ont également eu l'occasion de se prononcer conjointement sur plusieurs dossiers régionaux et internationaux à l'occasion de leur participation à différentes réunions notamment en Asie.

L'adhésion de la Russie au Conseil OTAN-Russie (en remplacement du conseil conjoint permanent instauré suite à la signature du Traité de Paris le 27 mai 1997) pouvait donc être perçue par la Chine comme le signe d'un coup d'arrêt au partenariat bilatéral⁶ ou la marque d'un désintérêt de la part de Moscou et ce, d'autant que le rapprochement avec l'OTAN aura été concrétisé beaucoup plus rapidement que le partenariat sino-russe...

Même si cette idée a été sous-jacente, il semble que les deux pays aient du faire preuve de pragmatisme et ce, pour plusieurs raisons.

L'adhésion russe au nouveau conseil marque, en effet, l'aboutissement d'une réflexion lancée vers la fin de l'année 2001⁷. Elle demeure encore limitée, la Russie n'ayant pas obtenu de droit de veto et ne traduit pas non plus un retournement complet de la stratégie de Moscou en direction de l'ouest malgré quelques divergences de vues essentielles entre Pékin et Moscou sur la question de la défense

⁶ Voir : « Russia and China's uneasy partnership » in : *BBC News* du 14 juillet 2001.

⁷ Xinhua du 28 mai 2002.

anti-missiles par exemple⁸. Les autorités russes ont pris soin, malgré tout, de maintenir la Chine informée de leurs démarches tout en la rassurant sur la pérennité des relations bilatérales privilégiées⁹ et en précisant également les domaines auxquels ils souhaitent étendre la coopération bilatérale.

De leur côté, les autorités chinoises ont du, comme les autorités russes, faire preuve, lors du déclenchement des opérations américaines de lutte contre le terrorisme, de pragmatisme en initiant une coopération sécuritaire avec des Etats-Unis¹⁰ de plus en plus proches de leurs frontières et pouvant donc, de leur point de vue, s'avérer de plus en plus menaçants... L'attrait du développement de relations bien plus étendues avec les Etats-Unis a également du peser dans la balance mais sans faire toutefois renoncer Pékin à ses relations avec son voisin russe (qui est également son principal fournisseur d'armes).

Manifestement, malgré les craintes qu'aurait pu susciter cet élargissement, les autorités chinoises n'ont pas exprimé un retentissant mécontentement¹¹ alors même que cette intégration de la Russie pourrait être assimilée à une tentative de mise en œuvre par les Etats-Unis d'une politique (aux contours relativement flous) d'encerclement d'Etats parias dont la définition peut connaître des fluctuations en fonction des priorités des intérêts américains.

Il n'en demeure pas moins que Pékin restera extrêmement vigilant sur l'établissement de tout autre accord ou collaboration mise en œuvre par Washington sur le continent

⁸ Les Américains envisageant le déploiement d'un tel système de défense en Corée du Sud, au Japon mais aussi à Taïwan.

⁹ Voir « Russia reassures China over Nato » in : *BBC News* du 31 mai 2002, « Russian defence minister ends China visit » in : *BBC News* du 2 juin 2002 et « China partnership safe, insists Putin » in : *Straits Times* du 7 juin 2002.

¹⁰ Voir, notamment : « Terrorism war unites Bush and Jiang » in : *BBC News* du 19 octobre 2001 et « US envoy for China to boost military ties » in : *The Straits Times* du 4 juin 2002.

¹¹ Voir : « Russian defense minister : China "positive" on new Russia-NATO council » in : *China Daily* du 3 juin 2002 et « President Jiang Zemin Met with Russian President Putin (07/06/2002) » site du ministère des Affaires étrangères chinois.

eurasiatique voire sur certaines zones comme celle des Balkans clairement concernée par l'accord¹². Car, si Moscou a probablement pu faire passer cet accord auprès des autorités chinoises en le justifiant par sa dimension européenne, il pourrait ne pas en être de même pour d'autres dispositions voire, en cas de modification du statut actuel de la Russie au sein de l'OTAN.

Néanmoins, la Chine craint de voir le cadre des missions OTAN, tant dans leur définition¹³ que dans leur cadre géographique¹⁴ augmenter, ce qui la marginaliserait d'autant puisqu'elle reste désormais la seule des puissances permanentes du Conseil de sécurité de l'ONU, exclue de l'organisation atlantique. Cette situation pourrait la priver, une fois de plus, d'un droit de regard sur une partie des affaires internationales si les quatre autres Grands s'entendent pour organiser des actions hors du cadre ONU.

Face à cette situation, la Chine ne devrait pas rester sans réagir. Pour contrer cette « politique d'encerclement » et affirmer sa puissance, on devrait assister à un développement de sa politique de reconnaissance internationale, ce qui semble déjà être le cas puisque après avoir obtenu l'organisation des Jeux Olympiques de 2008, elle candidate désormais pour l'Exposition universelle de 2010. Pékin devrait aussi, parallèlement, développer ses relations avec les pays du sud et, dans ce cadre, poursuivre les tournées de ses dirigeants dans différents pays d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie.

Enfin, les dirigeants chinois risquent de s'acheminer, tout naturellement, vers une politique d'affirmation de la puissance chinoise, qui passera probablement par le

¹² Voir « Russia's new role » in : *BBC News* du 14 mai 2002.

¹³ Le Secrétaire d'Etat américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a déclaré que l'OTAN se devait de combattre les nouvelles menaces (Voir : « Rumsfeld Urges NATO Action to Counter New Threats » in : *Washington Post* du 7 juin 2002). La presse chinoise reprenait ses propos lorsqu'il déclarait que l'OTAN ne pouvait attendre d'avoir toutes les preuves pour combattre le terrorisme. (Voir notamment : « NATO can't wait for proof to fight terrorism » in : *China Daily* du 6 juillet 2002).

¹⁴ Voir : « NATO gears up preparations for massive enlargement » in : *China Daily* du 8 juin 2002.

domaine spatial mais aussi par la montée en puissance de l'appareil militaire probablement l'un des plus grands bénéficiaires de ce rapprochement Russie-OTAN. Cette dernière hypothèse explique, peut-être, l'absence de réelle réaction de la part des dirigeants militaires chinois qui y voient sans doute de nombreux avantages en ce qui concerne leur avenir.

Nathalie Hoffmann

(INALCO et Université du Havre)

Des forces spéciales norvégiennes en Afghanistan

A la mi-septembre 2001, le gouvernement dirigé par Jens Stoltenberg a pris contact avec les autorités américaines pour envisager une participation norvégienne à la lutte contre le réseau Al Qaïda en Afghanistan. Cette participation devait à l'origine comprendre l'envoi de personnel sanitaire, d'hélicoptères de transport, et des éléments spécialisés dans le déminage. L'emploi de forces spéciales formées pour le combat en théâtre hivernal fut également rapidement évoqué. Le 4 décembre 2001, le nouveau ministre de la Défense Kristin Krohn Devold fonda cet engagement norvégien en Afghanistan sur le fait que "...la menace terroriste vaut pour tous les pays, y compris la Norvège. Les petites nations doivent aussi montrer leur capacité et leur volonté à lutter activement contre le terrorisme. Cela sous-entend de mettre à disposition des moyens militaires concrets". La ministre souligna par ailleurs que la Norvège, membre fondateur de l'OTAN et alliée indéfectible des Etats-Unis, se devait d'honorer l'intégralité de ses obligations envers ses partenaires.

L'engagement des forces militaires norvégiennes dans des opérations en Afghanistan n'a pas suivi la procédure décisionnelle habituelle subordonnant l'envoi de soldats pour des missions extérieures à un vote du Parlement, mais fut le résultat au contraire d'une décision unilatérale du gouvernement prise sur la base de l'article 5 du traité de Washington, que les alliés européens invoquèrent pour la première fois depuis la création de l'Alliance en 1949.

Le débat qui eut pourtant lieu au sein du Parlement se traduisit par une scission entre partisans convaincus et opposants farouches à une participation de l'armée norvégienne. Face à l'alliance des partis établis de gauche et de droite, acquis à la lutte contre "l'hyper terrorisme" se dessina une alliance jusque là inédite et hétéroclite du "non" entre le parti socialiste de gauche (*Sosialistisk venstreparti*), opposé par principe à toute aide militaire directe aux Etats-Unis, et le parti de droite populiste du Progrès (*Fremskrittsparti*), redoutant que l'engagement norvégien ne contrevienne aux fondements de la Constitution norvégienne, et s'opposant à toute ponction supplémentaire sur le budget courant pour couvrir les coûts d'opération en Afghanistan. Cette alliance du "non" reçut le soutien du parti agraire (*Senterpartiet*).

La participation d'unités spéciales norvégiennes sous commandement américain souleva de même le problème du respect des conventions internationales sur les droits de l'homme ratifiées par la Norvège. Ce dernier pouvait être menacé dans le cas où des soldats norvégiens auraient été amenés à poser des mines antipersonnelles sur injonction américaine ou à participer à la capture de talibans susceptibles d'être ultérieurement condamnés à mort par une juridiction américaine. La **rupture stratégique** caractérisée par la présence de soldats norvégiens dans des missions de combat en dehors du "homeland" se doubla d'une **rupture politique** provoquée par le passage en force du gouvernement hors assentiment du Parlement, le tout aggravé par un phénomène nouveau à l'échelle norvégienne : la pratique systématique du **secret défense** pour toutes informations concernant la nature et l'étendue des missions couvertes par les forces spéciales. Il est d'ailleurs significatif que leur présence en Afghanistan a été révélée au public norvégien par l'intermédiaire un article paru dans le *New York Times*.

Cette participation norvégienne aux opérations en Afghanistan comporte plusieurs niveaux. Le premier consiste principalement en des unités de transport et d'experts en explosifs regroupées au sein de la force de paix de l'ISAF et placées sous commandement britannique. Le second niveau comprend une quinzaine de démineurs opérant sous commandement américain dans le cadre de l'opération "Enduring Freedom", ainsi que des

éléments de forces spéciales norvégiennes, vraisemblablement une centaine, toujours sous commandement américain. Ces soldats proviennent des unités de chasseurs alpins de Rena et de fusillers marins de Ramsund, regroupés eux-mêmes en unités de commando (Forsvarets spesialkommando; FSK). Ces unités sont formées pour des missions de reconnaissance, d'assistance militaire et de combat, notamment anti-guérilla. Elles ont notamment pris part à l'opération "Anaconda" contre des groupuscules d'Al Qaïda dans la région sud de Gardez, aux côtés d'unités australiennes, canadiennes, allemandes et françaises. Certains de ces éléments avaient déjà opéré dans la région de Pristina lors des opérations menées par l'OTAN au Kosovo en 1999. "Anaconda" a constitué le premier engagement offensif direct de forces norvégiennes depuis 1945.

L'implication militaire norvégienne en Afghanistan intervient alors même que la Norvège fait face à un triple challenge. *Primo*, le pays doit enrayer le désintérêt croissant des autres pays de l'OTAN pour l'Europe septentrionale en montrant que le nord de la Norvège offre des conditions d'entraînement inégalables pour la préparation au combat en conditions hivernales. Cet argument semble avoir gagné en substance à la lumière des événements du 11 septembre, l'OTAN signifiant que l'Alliance entend accroître la fréquence de ses exercices dans le nord de la Norvège dans un proche avenir. *Secondo*, la Norvège cherche à maximaliser son rôle au sein des structures de coopération (15+15 et 15+6) mises en place par l'OTAN et l'UE dans le cadre de l'élaboration progressive de la PESD. A ce titre, les Norvégiens ont d'ores et déjà signifié qu'ils pourront contribuer à une opération sous commandement de l'UE à hauteur de 3500 hommes, et n'entendent pas être confinés dans des missions humanitaires classiques dans lesquelles les grandes puissances ont tendance à cantonner facilement les Scandinaves. Ce message est autant destiné aux chefs d'Etat européens qu'aux autorités américaines. *Tertio*, la participation norvégienne en Afghanistan intervient dans le cadre d'une restructuration profonde de la défense du pays dont le leitmotiv est: "toujours moins de crédits!".

D'importants enseignements ont été tirés. D'ici 2005, un commando de chasseurs côtiers (Kystjegerkommando, KJK) de près de

560 hommes, répartis en petites unités mobiles, devrait être pleinement opérationnel. Ce commando devra pouvoir survivre en territoire ennemi sans aucune aide ni ravitaillement pendant une semaine et devra pouvoir mener des opérations de guérilla, raids, sauvetage, infiltration et espionnage le long des côtes norvégiennes sur terre comme sur mer. Il devra faire double emploi avec une participation à des opérations de type anti-terroristes à l'extérieur du territoire national. Ces forces spéciales seront recrutées parmi les meilleurs conscrits.

Ce nouveau modèle de forces tend progressivement à remplacer ou compléter une structure militaire traditionnelle axée sur la défense de l'intégralité ou d'une partie du territoire national, a été testé au cours des exercices OTAN *Strong Resolve* qui ont eu lieu dans la région du Trondelag en mars 2002.

Alors que forces spéciales norvégiennes et les démineurs devraient être rapatriés dans le courant de l'été, au moins quatre avions *F-16* norvégiens rénovés partiront pour la base de Manas dans le Kirghizistan début octobre pour participer à des missions de combat contre les réseaux d'Al-Qaïda en Afghanistan. Les pilotes ont suivi un entraînement spécial pour les missions d'attaques air-sol, principalement pour les attaques téléguidées, alors que les avions ont été équipés de raquettes, missiles, bombes conventionnelles et à fragmentation. Ces chasseurs norvégiens opèreront en coopération avec un nombre similaire de chasseurs danois et néerlandais, assurant ainsi la relève des six *Mirage* français et des six *F-18* américains opérant actuellement dans ce secteur.

Franck Orban, Europa-programmet

orban@europaprogrammet.no

L'auteur, Franck Orban vient de publier : « La France et l'Europe: vision et ambition » (*Frankrike og Europa: Visjon og ambisjon*). Europa-programmet, 2002.



Ce livre publié en norvégien par la fondation Europa-programmet se propose de présenter au public scandinave une approche française de la construction européenne.